



Un accord pour la mobilité internationale des Ultramarins et l'intégration dans leur bassin d'emploi océanique

Lundi 23 janvier 2017

Ericka Bareigts, Ministre des Outre-mer, Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi et Florus Nestar, Directeur général de LADOM ont signé aujourd'hui, en présence de Business France et des ambassadeurs délégués à la coopération, le premier accord de partenariat en faveur de l'intégration des Outre-mer dans leur bassin d'emploi océanique. L'objectif de cet accord est de faciliter et de fluidifier la mobilité internationale des demandeurs d'emploi ultramarins, par la formation, le volontariat international, l'emploi et la création d'activités.

Les Ultramarins se situent au cœur des grands océans, porte ouverte de la France sur le monde. La mobilité est alors un sujet essentiel : 82% des Ultramarins ont déjà quitté leur département de naissance au moins une fois.

L'accord de partenariat donne une ampleur internationale à ces mobilités pour que les Ultramarins accèdent aux opportunités économiques de leur environnement. Une expérience à l'étranger est une étape importante dans un parcours professionnel et pourra largement bénéficier à la vitalité économique et au rayonnement des territoires ultramarins.

Les partenaires précités mettent ainsi en commun leurs moyens pour accompagner la mobilité internationale des demandeurs d'emplois ultramarins et développer à l'export les entreprises ultramarines.

Pôle emploi proposera aux demandeurs d'emploi ultramarins une offre de services dédiée à la mobilité internationale dès le 1^{er} février 2017. Un accompagnement professionnel et personnalisé sera déployé par des équipes expertes selon chaque destination recherchée, apportant leur connaissance du marché du travail dans les zones souhaitées. Depuis mi 2016, 2.450 demandeurs d'emploi ultramarins ont déjà exprimé un tel souhait de mobilité vers l'étranger.

LADOM amplifiera son action à l'international : à partir de l'expérience acquise (320 parcours accompagnés en mobilité dans 26 pays en 2016), elle crée un « cursus d'expérience en mobilité internationale », comprenant l'accompagnement personnel de chaque bénéficiaire, des outils numériques de tutorat à distance, la sécurisation administrative et financière du parcours, en rassemblant les partenaires concernés.

Le partenariat avec Business France est prolongé, avec plus d'une centaine d'entreprises qui seront aidées à se développer à l'export et un soutien financier à la création de VIE outre-mer (volontariat internationale en entreprise).

Enfin, les ambassadeurs délégués à la coopération signaleront aux partenaires les opportunités économiques et d'emploi dans leur bassin océanique.

Cet accord crée des opportunités de mobilités pour les Ultramarins et constitue un outil supplémentaire dans la lutte contre le chômage dans laquelle le gouvernement s'est engagé, qui produit ses effets et doit être poursuivie. Il s'inscrit dans une nouvelle vision de la France océanique, insufflée par le projet de loi en faveur de l'égalité réelle outre-mer.

Contacts presse :

Ministère des Outre-mer : mompresse@outre-mer.gouv.fr – 01 53 69 26 74

Pôle Emploi : marjorie.aubert@pole-emploi.fr - 01 40 30 63 46

LADOM : Laura Bourgninaud - laura.bourgninaud@ladom.fr